



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOSSIER DE PRESSE**

# LE FONDS VERT

## 3 ans d'action au bénéfice des habitants et des territoires



**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Jun 2026



**MONIQUE BARBUD,**  
ministre de la Transition écologique,  
de la Biodiversité et des Négociations  
internationales sur le climat et la nature



Le changement climatique n'est plus une perspective lointaine mais il est une réalité quotidienne pour nos territoires. Inondations, incendies, recul du trait de côte, vagues de chaleur : ces phénomènes se multiplient et s'intensifient. Face à eux, une évidence s'impose : nous devons accélérer l'adaptation de notre pays.

C'est tout le sens du Fonds vert, qui depuis sa création en 2023 a accompagné 25 000 projets portés par les acteurs locaux, pour un total de 4,5 milliards d'euros de subventions. Un levier essentiel au service des collectivités, qui sont en première ligne face aux conséquences du dérèglement climatique.

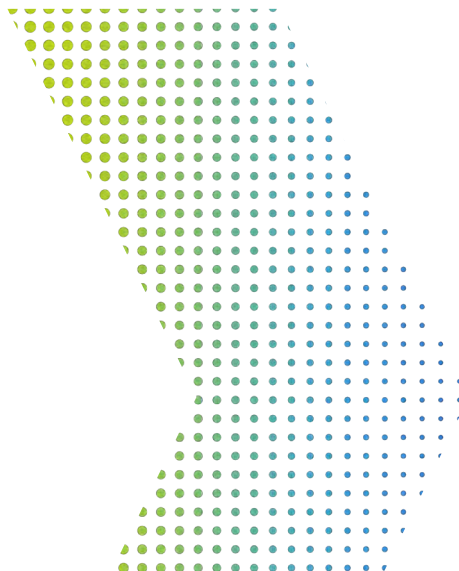
Les inondations de l'automne dernier, comme les vagues de chaleur que nous connaissons actuellement, en sont de nouvelles illustrations. C'est pourquoi nous avons fait le choix de concentrer le Fonds vert sur l'adaptation des territoires au changement climatique, avec cette année un effort inédit en faveur de la prévention des inondations, dont les moyens sont plus que doublés par rapport à l'an dernier pour atteindre 150 millions d'euros.

Cette priorité guide désormais l'ensemble de notre action : renforcer la prévention des risques, soutenir la résilience des territoires, accélérer la renaturation des villes et des villages.

Les écoles en sont une illustration concrète. Depuis 2023, 2 630 projets de rénovation énergétique ont été financés, pour 841 M€, permettant une baisse moyenne de près de 60 % de la consommation énergétique des bâtiments. Mais l'adaptation passe aussi par des solutions rapides et visibles : protection solaire, ventilation, amélioration du confort d'été, autant de dispositifs soutenus notamment via ÉduRénov et le Fonds vert.

Au-delà des projets financés, le Fonds vert produit un effet levier majeur : 4,5 milliards d'euros de subventions ont généré 37,3 milliards d'euros d'investissements publics et privés au service de la transition écologique. Tous les territoires sont concernés : l'ensemble des régions, départements et territoires de France, DROM et COM compris, ont bénéficié du dispositif.

C'est un choix clair et assumé : donner aux territoires les moyens d'agir maintenant, pour préparer durablement la France aux effets du changement climatique.





**FRANÇOISE GATEL,**  
ministre de l'Aménagement du territoire  
et de la Décentralisation



Un pays ne se transforme pas par injonction. Il se transforme lorsqu'il donne à ses territoires la capacité réelle d'agir.

C'est le sens du Fonds vert, lancé en 2023 : une politique assumée en faveur de l'action locale, qui part d'un constat simple et exigeant à la fois – la transition écologique ne se fera ni contre les territoires, ni sans eux. Elle se fera avec eux, dans leur diversité, au plus près des réalités vécues.

Elle se fera dans les communes rurales comme dans les villes moyennes, dans les bourgs comme dans les métropoles, sur les littoraux comme dans les territoires de montagne.

Là où les effets du changement climatique sont déjà visibles, et là où les solutions doivent être adaptées, concrètes, opérationnelles.

Cette diversité, elle est la réalité du Fonds vert. En trois ans, près de 25 000 projets ont été engagés, portés par plus de 11 000 communes, soit près d'une commune sur trois en France.

Et surtout, cette dynamique n'a pas concentré l'action : elle l'a diffusée. 53% des projets ont été réalisés en zone rurale, et près d'un projet sur deux concerne des communes de moins de 3 500 habitants.

Autrement dit, la transition écologique n'a pas été réservée aux grands centres urbains. Elle a aussi été rendue possible dans les territoires où l'ingénierie est plus rare, où les marges de manœuvre budgétaires sont plus contraintes, et où chaque projet demande un accompagnement plus fin.

Au total, 4,5 Md€ ont ainsi été mobilisés par l'Etat pour financer des transformations très concrètes du quotidien dans tous ces territoires, avec un même principe : partir des besoins réels, pas d'un modèle unique. Au total, ce sont ainsi 37,5 Md€ d'investissements qui ont pu être déclenchés grâce au soutien apporté aux collectivités locales.

Mais ce que révèle surtout le Fonds vert, ce n'est pas un volume d'intervention. C'est une bascule de méthode.

L'État ne pilote plus la transition écologique à distance. Il l'organise avec les territoires. Il s'appuie sur les préfets. Il fait confiance aux élus locaux. Il part des projets tels qu'ils existent, avec leurs contraintes, leurs urgences, leurs ambitions propres.

Cette méthode expérimentée depuis trois ans, c'est celle qui permet de tenir ensemble ce qui, trop souvent, est opposé : l'urgence climatique et la réalité locale. L'exigence environnementale et la faisabilité opérationnelle. La planification nationale et l'intelligence des territoires.



# Le Fonds vert : un outil au service de l'écologie dans les territoires

Lancé en 2023 par le Gouvernement, le Fonds vert est né d'une ambition claire : accélérer la transition écologique dans les territoires en donnant aux collectivités les moyens d'agir concrètement, rapidement et durablement.

Face aux effets déjà visibles du changement climatique et à l'urgence d'adapter les territoires, le Fonds vert a été conçu comme un levier inédit de soutien à l'investissement local. Sa raison d'être : accompagner les projets portés au plus près du terrain, en simplifiant l'accès aux financements et en favorisant des solutions immédiatement opérationnelles.

**Dès son lancement, le Fonds vert s'est structuré autour de trois grands axes :**

- renforcer la performance environnementale des territoires ;
- adapter les territoires aux conséquences du changement climatique ;
- améliorer le cadre de vie des habitants.

Depuis trois ans, le Fonds vert évolue pour répondre aux besoins des collectivités et aux nouveaux défis environnementaux. Chaque année, de nouvelles priorités viennent enrichir son action : rénovation énergétique, renaturation des villes, prévention des risques climatiques, recyclage des friches, mobilités durables, sobriété foncière ou encore soutien à la biodiversité.

En trois ans, le Fonds vert s'est imposé comme un outil majeur de la planification écologique territoriale. Il traduit une conviction forte : la transition écologique se construit d'abord dans les territoires, avec les élus locaux, les acteurs de terrain et les citoyens.

Ce bilan des premières années d'action met en lumière l'ampleur des projets soutenus, la diversité des initiatives engagées et l'impact concret du Fonds vert pour transformer durablement les territoires.

## 4,5 milliards

Entre 2023 et 2025, le Fonds vert a accompagné 25 000 projets portés par les acteurs locaux pour un total de 4,5 milliards d'euros de subventions octroyées. Ces projets ont permis des investissements publics et privés à hauteur de 37,5 milliards d'euros.

# Les modalités du Fonds vert

## Une gestion simplifiée, au plus près des besoins des territoires

Pour répondre à la diversité des réalités territoriales, les crédits du Fonds vert sont attribués par les préfets, dont les services accompagnent et sélectionnent les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Cela favorise le dialogue territorial entre les porteurs de projet et les services de l'État sur les enjeux et défis de la transition écologique.

**Le Fonds vert est organisé pour faciliter l'accès à ses financements.** Au cœur du dispositif, Aides-territoires\* présente, par thématiques, les soutiens financiers proposés aux collectivités, et permet d'accéder à la plateforme Démarche numérique pour la saisie de la demande d'aide et le suivi de l'instruction de son dossier. L'efficacité des actions entreprises est évaluée grâce à des indicateurs d'impact à partir des déclarations des porteurs de projet.



\* Aides-territoires est la plateforme de l'Etat qui facilite la recherche d'aides des collectivités territoriales et établissements publics en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers et d'ingénierie auxquels ils peuvent prétendre.

# 3 ans d'action concrète

## Un outil au service de la transition écologique de tous les territoires

En 3 ans :

# 4,5 milliards €

de subventions octroyées c'était 2 Mds€ en 2023, 1,6 Md€ en 2024 et 896 M€ en 2025



Ces 4,5 milliards d'euros de subventions font effet levier **sur 37,3 milliards d'euros d'investissements publics et privés** moteurs dans la transition écologique

Pour 11050 communes lauréates et ayant bénéficié au moins une fois d'une subvention fonds vert soit

**PRÈS D'UN TIERS DES COMMUNES DE FRANCE (32%)**

*toutes les régions, les départements et territoires de France (DROM et COM compris) ont bénéficié du Fonds vert*



les communes de **moins de 3 500 habitants** représentent **50% des lauréats**

Ils ont financé près de

# 25 000 projets

de transition écologique, aux critères écologiques élevés : les conditions de financement garantissent que l'investissement est de haute qualité environnementale.

**soit 10 683 en 2023, 8 667 en 2024 et 5 590 en 2025**



les projets lauréats du Fonds sont à

**53% en zone rurale ; 30% en zone de densité intermédiaire et 17% en zone urbaine dense**

Les outre-mer bénéficient aussi du Fonds vert :

**TOTAL = 602 dossiers pour 259,6M€**

2023 :  
236 dossiers  
pour 101,2 M€

2024 :  
209 dossiers  
pour 87,1 M€

2025 :  
157 dossiers  
pour 71,3 M€



**Le Fond vert est un outil au service de la transition écologique dans tous les territoires, au plus près des besoins locaux. Il accompagne des collectivités de toute taille — communes rurales, villes moyennes, métropoles — et soutient des projets très divers, adaptés aux réalités concrètes de chaque territoire.**



Cette approche territorialisée repose sur un dialogue étroit entre les préfets et les élus locaux, afin d'inscrire les projets dans les stratégies déjà portées localement, à travers notamment les Contrats pour la réussite de transition écologique (CRTE), les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ou les autres schémas territoriaux.

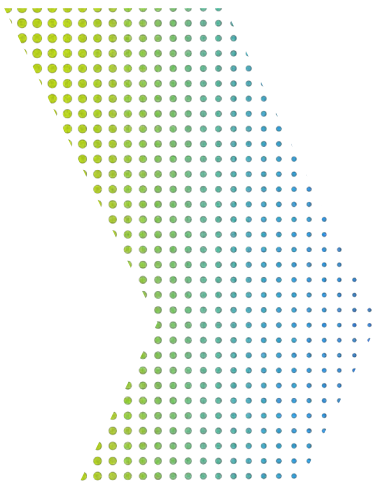
**La planification écologique se construit ainsi à l'échelle de chaque territoire**, pour traduire les grands objectifs nationaux, européens et internationaux face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. C'est cette logique de proximité qui permet de rendre la transition écologique concrète, visible et utile dans le quotidien des citoyens : rénover une école, végétaliser un centre-bourg, prévenir les risques d'inondation, reconverter une friche ou développer des mobilités plus durables.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le Fonds vert a un objectif d'action renforcé pour que la transition écologique apporte des solutions à ces territoires fragiles et où les besoins sont importants (îlots de chaleur urbaine, rénovation des établissements scolaires, mobilités décarbonées, etc.), conformément à l'objectif de flécher 15% de ses crédits défini par le Gouvernement dans les comités interministériel des villes de Chanteloup-les-Vignes et de Montpellier.




# LE FONDS VERT

## EN ACTION





# La sobriété énergétique à travers la rénovation des bâtiments



La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux constitue l'une des mesures majeures du Fonds vert, en particulier pour les établissements scolaires. Le parc public local représentant une part importante du parc bâti français, le Fonds vert accompagne les collectivités dans des opérations ambitieuses de rénovation — isolation des bâtiments, remplacement des systèmes de chauffage, amélioration de la performance énergétique — afin de réduire durablement les consommations d'énergie tout en améliorant le confort des usagers. Les exigences environnementales fixées par le Fonds vert sont élevées : les projets financés doivent permettre au moins 40 % d'économies d'énergie après travaux, tandis que le recours aux chaudières à gaz a été progressivement exclu des dispositifs de soutien.

Dans une logique d'adaptation au changement climatique, la prise en compte du confort d'été est désormais systématique pour les travaux portant sur la structure des bâtiments.

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

En trois ans, **7 618 projets** ont ainsi été financés pour un montant total de **1,679 milliard d'euros**, représentant des travaux de rénovation dans **18 600 bâtiments et plus de 11 millions de m<sup>2</sup>**. Parmi eux, **3 576 projets de rénovation de bâtiments scolaires ont été financés pour 932 millions d'euros** contribuant au plan de rénovation des écoles annoncé par le président de la République en 2023, illustrant concrètement l'engagement de l'État en faveur d'écoles plus sobres, plus résilientes et plus confortables pour les élèves comme pour les personnels.



# L'adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique constitue l'un des piliers du Fonds vert. Face à l'intensification des risques naturels majeurs — inondations, incendies, cyclones ou encore risques en montagne — et aux transformations durables des territoires, comme le recul du trait de côte ou l'augmentation des épisodes de canicule dans les espaces urbains, le Fonds vert accompagne les collectivités pour mieux anticiper, comprendre et prévenir ces phénomènes. Il finance à la fois des actions de connaissance, de planification et de concertation, ainsi que des travaux d'aménagement permettant d'adapter concrètement les territoires aux conséquences déjà visibles du changement climatique. Cette démarche vise notamment à permettre aux territoires les plus exposés de se préparer dès aujourd'hui aux risques de demain.

## CATASTROPHES NATURELLES

En trois ans, le Fonds vert a mobilisé **215 millions d'euros de subventions pour prévenir les catastrophes naturelles, dont :**

- **107 millions d'euros consacrés à la prévention des inondations ;**
- **67 millions d'euros à la prévention des incendies.**

Ces investissements permettent à des millions de personnes d'être mieux protégées face aux risques d'incendie, d'inondation, de cyclone ou aux risques émergents des territoires de montagne (risques glaciaires et péri-glaciaires).



## RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES

Le Fonds vert soutient également la renaturation des espaces urbanisés dans les villes et les villages, levier essentiel d'adaptation climatique et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

En trois ans : **2774 projets** ont été financés pour **371 millions d'euros** de subventions. Cela a permis de renaturer **1728 hectares d'espaces urbains**, soit l'équivalent de 2420 terrains de football.

## RECU DU TRAIT DE CÔTE

**112 projets** de connaissance ou de démarches partenariales ont été soutenus pour un montant de **19 millions d'euros**, afin d'aider les collectivités littorales à anticiper les évolutions à long terme et à adapter leurs stratégies d'aménagement (cartes locales de recul du trait de côte, préparation à la relocalisation d'activités littorales...).

Ces projets offrent à des millions d'habitants un meilleur accès à des espaces de nature en ville, avec des bénéfices multiples : réduction des îlots de chaleur, atténuation des risques d'inondation, amélioration de la qualité de l'air, diminution des nuisances sonores, développement d'espaces piétonniers et effets positifs sur la santé physique comme mentale des habitants.



# Le soutien aux mobilités durables

Le Fonds vert accompagne également le développement des mobilités durables, avec une attention particulière portée aux mobilités du quotidien et aux territoires les plus dépendants de la voiture individuelle.

Son objectif est double : contribuer à la décarbonation des déplacements en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, tout en proposant des solutions concrètes de mobilité aux habitants des zones rurales et périurbaines, souvent confrontés à une offre limitée de transports collectifs.

## MOBILITÉS EN ZONES RURALES

À travers le soutien au covoiturage, au vélo ou encore aux services de mobilité rurale, le Fonds vert participe ainsi au désenclavement des territoires et à l'amélioration de l'accès aux services, à l'emploi et aux équipements du quotidien.

En trois ans, 1248 projets ont été financés pour un total de 110 millions d'euros de subventions consacrés aux mobilités durables, dont 31 millions d'euros spécifiquement dédiés aux mobilités en zones rurales.

Au-delà des montants engagés, ces projets traduisent un soutien concret aux territoires fragiles et aux initiatives locales adaptées aux besoins des habitants.





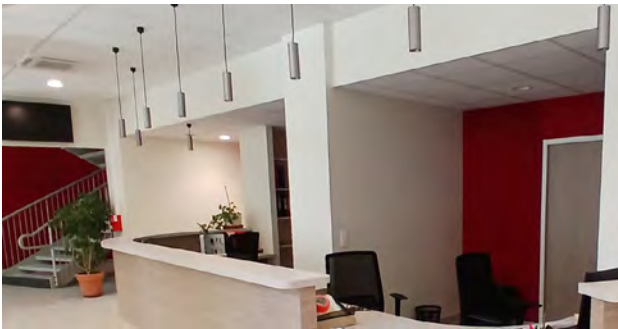
# Quelques projets emblématiques

## Réhabilitation de la mairie de Le Teil (Auvergne-Rhône-Alpes)

**Mesure du Fonds vert : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux**

**Aide du Fonds vert : 449 960 €**

La commune du Teil a été victime d'un violent séisme en novembre 2019 et l'Hôtel de ville a été fortement touché par cet événement. L'objectif était de remédier à cette destruction partielle mais également à revoir complètement la répartition et le fonctionnement des espaces de manière à répondre aux normes d'accessibilité, énergétique et de sécurité.



## Acquisition d'un véhicule équipé d'appui à la lutte et à la surveillance des feux de forêt au moyen d'un drone avec des outils de détection et de surveillance infra-rouge embarqués associés à des outils cartographiques (Nouvelle-Aquitaine)

**Mesure du Fonds vert : Prévention des incendies de forêt et de végétation**

**Aide du Fonds vert : 63 333 €**

L'acquisition du véhicule d'appui cartographique et drone (VACD) est un engin inédit en France pour la surveillance du massif forestier du département des Landes. Le massif forestier landais est essentiellement composé de pins maritimes dont la couverture territoriale est homogène, alors qu'il s'agit d'une essence fortement inflammable. Cette vulnérabilité naturelle est accentuée par les phénomènes de réchauffement et de changement climatiques qui accroissent la sensibilité aux feux de forêt. La conjonction entre

les conditions naturelles propres au massif, les conséquences du changement climatique et l'évolution de l'interface homme/forêt entraînent une élévation générale du niveau de risque. La convergence entre le niveau élevé de ces enjeux et l'occurrence de l'aléa feux de forêt nécessite un renforcement des actions de prévention contre les incendies.

## Création d'un habitat intergénérationnel pour personnes âgées autonomes et de services à la population dans l'ancien hôtel-restaurant du village de Sigoyer (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

**Mesure du Fonds vert : Recyclage foncier**

**Aide du Fonds vert : 793 081 €**

A l'origine, la commune de Sigoyer souhaitait depuis plusieurs années réaliser une maison d'accueil et de résidence pour personnes âgées. Cette structure devait s'adresser essentiellement à des seniors autonomes ne pouvant ou ne souhaitant plus vivre seuls chez eux. La possibilité d'acquérir l'ancien Hôtel Muret\*\*\*, fermé depuis cinq ans et qui ne trouvait pas de repreneur a donné forme au projet. Sa position, sa capacité et sa qualité architecturale en ont fait un bâtiment intéressant pour devenir un équipement fédérateur du vivre ensemble en apportant en centre bourg dynamisme et lien social. L'établissement pensé sous forme de tiers-lieux d'innovation sociale met en exergue convivialité, liens sociaux et intergénérationnels. Celui-ci comprend dix logements sociaux foyer inclusif pour personnes âgées autonomes, une nouvelle cantine scolaire, une cuisine, une maison des assistantes maternelles, un espace de vie sociale ainsi qu'un espace bien-être à venir.





## Passerelle de franchissement de la voie ferrée, sur l'itinéraire Vannes/Plescop (Bretagne)

**Mesure du Fonds vert : Aménagements cyclables**

**Aide du Fonds vert : 250 631€**

Le projet permet le franchissement d'une voie ferrée par la création d'un ouvrage neuf et permettra d'assurer la jonction entre Vannes et Plescop. Le projet est dans la continuité du cheminement cyclable de 2 km, avec la passerelle réalisée sur la RN 165 au sud. Elle est destinée aux cyclistes et aux piétons. L'objectif est d'inciter le report modal vers le vélo face au fort trafic motorisé entre les deux communes (20 000 véhicules/jours aux heures de pointe). Ce projet a nécessité la prise en compte des contraintes de SNCF Réseau en matière de sécurité.

## Végétalisation de la promenade Saint Nicolas à Charolles (Bourgogne-Franche-Comté)

**Mesure du Fonds vert : Renaturation des villes et des villages**

**Aide du Fonds vert : 261 667€**

Cette réalisation est une des réalisations de la commune en matière environnementale. L'utilisation de moyens innovants tels que des arbres à pluie, la déconnexion des réseaux eaux pluviales pour alimenter la végétation ou encore l'utilisation de matériaux permettant à l'eau de s'infiltrer dans le sol, la création d'îlots de fraîcheur associés à la rivière sont à souligner. Près de 130 arbres et 7000 arbustes et vivaces ont été plantés avec la participation active des enfants des écoles. L'implication de la population et en particulier des enfants des écoles élémentaires a été essentielle dans le projet. Ils sont par exemple venus planter de la végétation, puis, dans un esprit citoyen, ont choisi un nom afin de baptiser leur arbre. Le site est dédié aux générations futures, qui verront les arbres grandir. La renaturation de la Promenade Saint Nicolas, outre les améliorations de ce lieu de vie partagé, se veut source d'inspiration pour d'autres collectivités, associations ou entreprises.

## Réhabilitation de l'ancienne trésorerie pour créer un espace coworking et aménagement des locaux pour l'antenne maison France services à Cloyes-les-trois-rivières (Centre-Val de Loire)

**Mesure du Fonds vert : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux**

**Aide du Fonds vert : 133 965€**

La trésorerie de Cloyes-les-trois-rivières a fermé en 2016. La réhabilitation de ce bâtiment a permis d'installer la Maison France Services, auparavant localisée dans l'ancienne gare, zone excentrée de Cloyes. La Maison France Service a été labellisée par l'ANCT et accueille une dizaine de services publics. Le projet permet également la création d'un espace de co-working. Les deux étages sont dédiés à des espaces de travail et de rencontres à destination des élus et des services municipaux avec salles de réunions connectées et fonctionnelles. Les travaux de rénovation énergétique (isolation de la toiture, des murs, du plancher et des fenêtres, le changement du système de ventilation et le changement de mode de chauffage) permettent un gain énergétique de 61%.



## Acquisition et renaturation de l'ancien camping municipal de la Plage à Quiberville-sur-Mer et renaturation de bungalows à Sainte Marguerite-sur-Mer (Normandie)

**Mesure du Fonds vert : Adaptation au recul du trait de côte**

**Aide du Fonds vert : 924 000€**

Face à la montée du niveau de la mer, le camping de Quiberville a été contraint de se relocaliser. La subvention attribuée a permis l'acquisition des parcelles de l'ancien camping de la Plage ainsi que leur remise en état naturel. Elle a également financé la désartificialisation des parcelles accueillant les bungalows de l'allée des Crevettes à Sainte-Marguerite-sur-Mer, désormais requalifiées en zone naturelle.

## Mise en place d'une expérimentation de covoiturage d'une année par Colmar Agglomération (Grand Est)

**Mesure du Fonds vert : Aide au covoiturage**

**Aide du Fonds vert : 36 675€**

Cette mise en place incite à la pratique du covoiturage domicile-travail, effet levier du Fonds vert, puisque la communauté d'agglomération Colmar Agglomération propose plusieurs parkings-relais pour inciter au covoiturage et soutient le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien.

## Acquisition de véhicule à faible émission et mise en place d'un service de transport à la demande pour TPMR (Guadeloupe)

**Mesure du Fonds vert : Développement des mobilités durables en zones rurales**

**Aide du Fonds vert : 391 000€**

L'objectif est de mettre en place un service transport à la demande (TAD) qui fonctionne en porte-à-porte sur l'ensemble des onze communes de la CASGC et de desservir des points d'arrêts définis sur le territoire. Le but étant de conforter le TAD pour les zones urbaines peu denses permettant d'apporter une réponse aux problématiques d'accessibilité rencontrées par les populations à mobilité réduite.

## Rénovation thermique de l'école Marcel Cachin à Pantin (Île-de-France)

**Mesure du Fonds vert : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux**

**Aide du Fonds vert : 880 000€**

Amélioration globale du bâtiment scolaire, en termes de confort thermique et acoustiques, et des conditions d'accueil des enfants, du corps professoral et des parents. Les travaux portent sur le désamiantage, l'isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, le changement des systèmes de chauffage et de ventilation et la mise en accessibilité avec la création d'un ascenseur extérieur.

## Industrialisation du processus de production d'éléments de construction bois à Orhac SARL (Occitanie)

**Mesure du Fonds vert : Territoires d'industrie en transition écologique**

**Aide du Fonds vert : 100 000€**

Le projet consiste à développer une activité de construction de logements collectifs en bois, en modernisant l'outil de production et en renforçant l'industrialisation. Il s'accompagne d'investissements à fort impact environnemental (matériaux biosourcés et locaux, réduction des transports, valorisation des déchets, certifications) et prévoit la création de quatre emplois à moyen terme. Il contribue au positionnement d'un acteur local sur le marché du logement durable, au renforcement de la filière bois et au développement économique du territoire. Le projet est ouvert aux collectivités notamment, mais n'a pas été inauguré. Le projet comprend l'acquisition d'équipements à haute valeur technologique permettant à la fois une automatisation de certaines tâches critiques, une hausse de la productivité, tout en conservant le niveau de qualité élevé et en gagnant en sécurité et confort de travail pour les employés : insufflation automatisée d'isolant biosourcé, fabrication de caissons de toiture, profilage de pièces techniques, optimisation des flux d'entrée et de sortie. Ces investissements permettront de renforcer la compétitivité de l'offre, avec pour objectif de saturer l'outil de production.

## Animation de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) - Vendée Grand Littoral (Pays de la Loire)

**Mesure du Fonds vert : Adaptation au recul du trait de côte**

**Aide du Fonds vert : 57 150€**

Le projet a pour objectif la mise en œuvre de la SLGBC portée par la communauté de communes Vendée Grand Littoral et les quatre communes qui s'articule autour de six axes répondant à l'objectif d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques naturels notamment l'érosion : améliorer la connaissance des aléas côtiers, surveillance, prévention et alerte, sensibilisation de la population, gestion de crise, prise en compte de ce risque dans les documents d'urbanisme, réduction de la vulnérabilité par l'adaptation du territoire face à ce risque (relocalisation, solutions fondées sur la nature, projets partenariaux d'aménagement).

**Pour plus d'information sur les projets concernant votre région, contactez le service de presse du ministère : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)**



REGARD SUR  
LE FONDS VERT  
**EN 2025**



**Pour sa troisième année,**  
le Fonds vert a accompagné **5 590 projets** d'un montant total  
de plus de **9,8 milliards d'euros** et ayant bénéficié  
de **896 millions d'euros** de subventions.

## Les trois axes du Fonds vert se sont déclinés en 19 mesures

Les mesures

«**rénovation énergétique des bâtiments publics**» et

«**recyclage des friches**»

sont les plus importantes en termes de subventions octroyées.

.....

## Le Fonds vert s'est déployé de manière homogène sur le territoire, bénéficiant ainsi à 4 120 porteurs de projets dont près de 3 700 communes.

Près de la moitié des lauréats est située en zone rurale, dans des communes de moins de 3 500 habitants.

# 18%

de ses crédits en faveur de 434 projets portés au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

# 1 476 projets

financés s'inscrivent dans les contrats de réussite de la transition écologique (CRTE).

# 1 882 projets

subventionnés relèvent des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

## PLUS DE 700 PROJETS

de rénovation énergétique et/ou de renaturation ont porté sur des établissements scolaires pour un total de 110 millions d'euros investis.

## En matière d'impact environnemental, les projets financés en 2025 permettront d'agir :

**Sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques, pour :**

» Mieux protéger les habitants et les biens face aux risques d'inondation, d'incendie et de recul du trait de côte.

» Renforcer la résilience des espaces urbanisés et des équipements publics (écoles) aux fortes chaleurs.

» Renforcer 12 922 m<sup>2</sup> de constructions face au risque cyclonique dans les outre-mer.

**Sur l'aménagement du territoire et l'adaptation du bâti et des activités économiques pour :**

» Rénover 1,1M de m<sup>2</sup> de surface de bâtiment publics. Au total, 352 projets de rénovation d'écoles ont été financés en 2025.

» Renaturer 471 ha en ville et permettre à 3 millions de résidents de bénéficier d'un accès à un espace de nature dans un rayon d'un kilomètre ;

» Recycler 668 ha de friches, dont 195 ha de friches polluées, destinées à la création de 20 100 logements et 1,04 M de m<sup>2</sup> pour l'accueil d'activités commerciales.

» Soutenir 162 communes littorales engagées dans l'élaboration de cartes locales de projection de recul du trait de côte.

» Soutenir les territoires d'industrie en transition écologique.

» Accompagner la transition des activités maritimes et des espaces littoraux et maritimes.

**Sur le développement des mobilités durables pour :**

» Améliorer la qualité de l'air en favorisant le déploiement de 15 ZFE, créer 635 places de stationnement pour vélos et 550 places pour le covoiturage ; aménager 41 km de pistes cyclables.

» Générer 314 000 trajets en covoiturage afin d'économiser 942 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque mois.



26070 DICOM / Cohésion des territoires - Photos : couv. : AdobeStock - Lavigny-sur-Ozerain, p.4 : Gettyimages - Poncin, p.5 : Gettyimages - Givet, p.7  
: Gettyimages Avenue des Champs-Élysées, p.9 : Gettyimages, p.11 : Terra - Borbeaux, p.12 : mairie de Le Teil et ancien hôtel-restaurant du village de  
Sigoyer, p.13 : voie ferrée entre Vannes/Plescopet maison France services à Cloyes-les-trois-rivières - Juin 2026.

CONTACTS PRESSE  
[presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)  
[presse@territoires.gouv.fr](mailto:presse@territoires.gouv.fr)